

Suite à l'adoption de la Loi 122 visant à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenté à ce titre leur autonomie et leur pouvoir nous avons l'obligation de publier sur le site internet et au plus tard le 31 janvier de chaque année la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2000 \$ passé au courant du dernier exercice financier complet précédant avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ses contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$ voici donc la liste de l'année :

| | |
|---------------------------------|---------------|
| Excavation Robert Fournier Enr. | 203 885,31 \$ |
| MRC des Basques | 172 952,37 \$ |
| Servitech | 26 155,15 \$ |
| Sureté du Québec | 45 642,00 \$ |
| Ville de Trois-Pistoles | 49 177,98 \$ |